



21

DÉCISION N° DEC_2026

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var
au titre du Fonds d'Initiative Cantonale 2026

Mise en place de mobilier urbain et d'équipements de voirie au titre de la sécurité routière

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2331-4 et L.2331-63.

VU la délibération du Conseil Municipal n° DEL_13_2026 en date du 23 avril 2026 portant délégations consenties au Maire par le conseil municipal,

VU la délibération du Conseil départemental N°A18 du 3 avril 2023 portant sur les nouveaux dispositifs d'accompagnement des projets d'investissement conduits par les communes et les EPCI portant sur les axes et modalités d'intervention ainsi que sur les règles de gestion des aides départementales

CONSIDERANT le nouveau dispositif dénommé Fonds d'Initiative Cantonale (FIC) issu de la délibération précitée, inscrivant l'engagement du Département en matière de solidarités territoriales au travers de l'accompagnement des communes dans leurs projets d'investissement dans les domaines des voiries, des bâtiments ou des équipements publics.

CONSIDERANT la volonté de la commune de SOLLIÈS-VILLE de s'inscrire dans une démarche globale d'amélioration du cadre de vie, de sécurisation des déplacements et de valorisation des espaces publics communaux.

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place du mobilier urbain et des équipements de voirie au titre de la sécurité routière pour un montant de **7 564.53 euros H.T. (hors frais de port)**.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de SOLLIÈS-VILLE de solliciter auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR, au titre du **FONDS D'INITIATIVE CANTONALE – FIC 2026**, une demande d'aide financière à hauteur de 80% soit un montant de **6 051.62 euros**.

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter auprès du Conseil Départemental du Var, une aide financière à hauteur de **6 051.62 euros** représentant **80 %** de la dépense éligible au titre de la mise en place de mobilier urbain et d'équipements de voirie au titre de la sécurité routière.
Le montant total éligible s'élève à **7 564.53 euros H.T. hors frais de port**.

Article 2 : De déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du **Fonds d'Initiative Cantonale 2026**.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du VAR.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à Solliès-Ville, le 12 octobre 2026
Le Maire,
Roger CASTEL



Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en préfecture du Var le **12 OCT. 2026**
- la publication le **12 OCT. 2026**





Mairie de Solliès-Ville

Demande de subvention

Fonds d'initiative cantonale 2026

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Mise en place de mobilier urbain et d'équipements de voirie au titre de la sécurité routière

Tiers	Designation	Prix unitaire H.T.	Quantité	Prix H.T.
PROZON	Banc bois et fonte	238,49 €	20	4 769,80 €
	Miroir routier polycarbonate	309,99 €	5	1 549,95 €
	Panneau 30km/h	50,99 €	4	203,96 €
	Panneau sens interdit	50,99 €	3	152,97 €
	Panneau stationnement interdit	50,99 €	4	203,96 €
	Panneau entrée	71,49 €	2	142,98 €
	Panneau cédez le passage	50,99 €	4	203,96 €
	Panneau priorité circulation	71,49 €	4	285,96 €
	Panneau arrêts stationnement interdits	50,99 €	1	50,99 €
Total H.T.				7 564,53 €
TVA				1 512,91 €
Total TTC				9 077,44 €

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Co-financeurs	%	Montant
Conseil départemental - FIC 2026	80	6 051,62 €
Autofinancement	20	1 512,91 €
Total H.T.		7 564,53 €

Le montant total éligible s'élève à 7 564,53 euros H.T. hors frais de port.

L'aide financière sollicitée est de **6 051,62 euros** et représente 80 % de la dépense éligible portant sur la mise en place de mobilier urbain et d'équipements de voirie au titre de la sécurité routière.